

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Ballens le 18 décembre 2025

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président, Jérôme Borel souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette troisième séance de l'année 2025.

Il salue également la présence de M. Pierre-Denis Pelet, boursier communal, qui prendra la parole sur invitation de la Municipalité, au sujet du budget, si nécessaire.

Par ailleurs, il rappelle que toute personne souhaitant prendre la parole est priée de lever la main et de se lever avant de s'exprimer.

Le Président annonce également qu'à nouveau ce soir, un nombre remarquable de personnes ont demandé à être assermentées.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette séance.

1) Appel

L'appel fait constater les absences excusées de :

Baumann Tatiana	Illi Yvette
Blanc Mugisha	Kocher Jan
Coeytaux Fabien	Livet Didier
Dubois Arnaud	Livet Isabelle
Dubois Laurent	Roch Didier
Erbeia Thomas	Roch Gilles
Gendre Cédric	Roch Philippe
Goy Barbara	Urban Brigitte
Gremion Stéphane	

Non excusée : Annick Gebhard

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
- 3) Assermentation / démission

- 4) Préavis municipaux :
 - 4.1) n° 02/2025 – Adhésion, au 1^{er} janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, en conformité avec la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE)
 - 4.2) n° 03/2025 – Budget pour l'année 2026
- 5) Nomination d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e du Conseil au Réseau Coccinelle
- 6) Communication du Bureau du Conseil général
- 7) Communications municipales
- 8) Divers et propositions individuelles
- 9) Contre appel.

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à main levée, sans avis contraire mais avec une abstention.

2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 12 juin 2025

Le Président rappelle que seules les corrections à apporter à ce document doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débat doivent être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant à apporter au document et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du Conseil général de Ballens du 12 juin 2025 est adopté à main levée, sans avis contraire mais avec 1 abstention.

3) Assermentation/démission

Le Président invite les personnes suivantes qui désirent se faire assermenter à venir se placer près de la table du Bureau.

- Mme Sofia Manuela Marques Areal Cruz
- Mme Lauriane Coeytaux
- Mme Noélie D'antoni
- M. Marc Laligand
- M. Timothy O'Mahony
- Mme Sandrine Simon.

Il lit la formule de serment. Les nouvelles Conseillères/nouveaux Conseillers solennisent leur promesse en levant la main droite et en disant « je le promets ».

La Secrétaire remet à chacune/chacun un exemplaire du règlement du Conseil général de Ballens et un formulaire à compléter au sujet de la transmission des documents du Conseil par e-mail ou courrier.

Par ailleurs, le Président informe qu'aucune démission n'a été communiquée au bureau du Conseil à ce jour. Le Conseil général de Ballens compte désormais 70 membres.

4) Préavis municipaux

4.1 Préavis municipal no 02/2025

Objet : Adhésion, au 1^{er} janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, en conformité avec la Loi sur l'Accueil de jour des Enfants (LAJE).

En préambule au débat et au vote portant sur ce préavis, le Président informe que, conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil général, Madame Lauriane Coeytaux, qui vient d'intégrer de plein droit l'Assemblée, est déjà contrainte de se récuser pour ce point de l'ordre du jour.

Car, compte tenu de son rôle dirigeant au sein de la crèche Minibulle de Ballens, qui sera membre du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, il y a un conflit d'intérêt évident.

De ce fait, en accord avec elle, il a été convenu que Madame Lauriane Coeytaux ne participera pas au débat, ni au vote qui suivra. Au nom du Conseil, le Président la remercie pour sa parfaite probité.

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Monsieur Dunnar Klinke, Rapporteur de la Commission ad-hoc qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, mais avec deux abstentions.

Le Conseil décide :

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, sous la forme d'une Association intercommunale, au sens des articles 112 à 127 de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes (LC);
- d'autoriser la Municipalité à quitter le réseau AJEMA au 31 décembre 2026;
- d'adopter les statuts du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, annexés au préavis;
- de déléguer au Comité de Direction (CODIR) du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle l'autorisation et la surveillance de l'accueil de familial de jour, en application de l'article 6d de la LAJE.

4.2 Préavis municipal n° 03/2025

Objet : Budget pour l'année 2025

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Monsieur Patrick Goy, rapporteur de la commission de gestion-finance qui a étudié cet objet lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire mais avec trois abstentions.

Le Conseil décide :

- D'accepter le budget 2026 présenté par la Municipalité se soldant pas un excédent de charges de CHF 60'160.-

5) Nomination d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e du Conseil au Réseau Coccinelle

Le Président informe l'Assemblée que comme elle a pu l'apprendre en lisant le pt 6.1 « Organisation » du préavis relatif à l'adhésion de la Commune de Ballens au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, cette structure est notamment dotée d'un organe appelé Conseil Intercommunal (CI).

Celui-ci est composé, pour chacune des communes adhérentes, d'un membre de sa Municipalité et d'un membre de son législatif.

Compte tenu de la décision du Conseil, favorable à l'adhésion de la Commune de Ballens au Réseau Coccinelle, le Conseil doit donc pourvoir à sa représentation au sein de ce nouvel organe.

Pour ce faire, le Président demande à l'Assemblée de nommer, d'ores et déjà, un/e délégué/e et un/e suppléant/e qui pourront éventuellement œuvrer durant l'année de transition à venir.

Le Président demande s'il y a des personnes qui se proposent pour ces mandats ?

Madame Françoise Morier, directrice d'une crèche ne participant pas au réseau AJEMA actuel, ni au Réseau Coccinelle futur, prend la parole et se propose pour le mandat de déléguée du Conseil général de Ballens au sein du Conseil intercommunal (CI) du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle.

Monsieur Dunnar Klinke qui a travaillé 30 ans dans des crèches accepte, quant à lui, le poste de suppléant.

Madame Françoise Morier et Monsieur Dunnar Klinke sont élus par acclamations.

6) Communication du Bureau du Conseil Général

Le Président rappelle que 2026 sera une année électorale. Il communique quelques dates importantes à retenir et mettre d'ores et déjà dans les agendas.

Il rappelle que lors du premier tour de l'élection communale pour la Municipalité le 8 mars 2026, il y aura également le premier tour de l'élection au Conseil d'Etat, en vue du remplacement de Madame Rebecca Ruiz, ainsi que des votations fédérales.

Le Syndic, Christian Croisier informe également que la cérémonie de mise en place de la Municipalité élue par le Préfet aura lieu le 4 juin 2026 soit à 16h30 ou à 21h00. Le Syndic souhaite

sonder l'Assemblée sur l'horaire le plus favorable envisagé. L'Assemblée se prononce pour la cérémonie à 21h00.

Les dates à retenir sont donc les suivantes :

- Dimanche 8 mars 2026 - premier tour de l'élection communale pour la Municipalité + élection au Conseil d'Etat (remplacement de Madame Rebecca Ruiz) + votations fédérales.
- Dimanche 29 mars 2026 - éventuel second tour pour la Municipalité.
- Dimanche 26 avril 2026 - premier tour de l'élection du ou de la Syndic/Syndique.
- Dimanche 17 mai 2026 - éventuel second tour de l'élection du ou de la Syndic/Syndique.
- **Jeudi 4 juin à 21h00** - cérémonie d'assermentation et de mise en place par le Préfet de la Municipalité élue, du ou de la Syndic/Syndique élu/e **et du nouveau Conseil général pour la législature 2026-2031, qui débutera le 1er juillet.**
- Jeudi 11 juin 2026, dernière séance du Conseil de la législature.
- Mercredi 2 décembre 2026 – première séance du Conseil général de la législature 2026-2031.

Le Président précise que la date du 4 juin est très importante pour les Conseillères et Conseillers, car c'est à cette occasion qu'ils pourront renouveler solennellement leur serment actuel et prolonger ainsi, leur magnifique engagement dans nos institutions civiques. Il compte sur chacune et chacun !

Il est à noter que les conseillères et conseillers qui ne participeraient pas à la cérémonie du 4 juin, devront à nouveau demander leur intégration et assermentation lors d'une séance ordinaire du Conseil général, car il n'y a pas de prolongation « automatique » de leur mandat d'une législature à l'autre.

Le Président mentionne encore que la dernière séance du Conseil général qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026 (heure à confirmer) sera suivie d'un repas de fin de législature organisé par la Municipalité en place et financé, notamment, par les jetons de présence du Conseil.

7) Communications municipales

Monsieur Louis Durand, Municipal informe que les contrôles de vitesse effectués avant la pose de modérateurs de trafic sur la Vy de Bière avaient montré que 85 % des véhicules roulaient au-dessus de 65 km/h à cet endroit. Ces modérateurs de trafic seront donc pérennisés. Un montant de CHF 25'000.- est prévu au budget à cet effet.

Monsieur Louis Durand informe également que la route des chars va subir des travaux de maintenance. Des dalles en bétons doivent être remplacées. La route sera donc fermée du 27 avril au 15 mai 2026. Ceci occasionnera une augmentation de trafic des camions qui devront transiter par le village. Un tout-ménage sera envoyé à la population en temps utile.

Monsieur Christian Croisier, Syndic informe que le PACOM qui, à la demande du Canton avait dû être revu par la Municipalité puis avait été accepté par le Conseil général, a finalement été signé par le Canton. Le Règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Monsieur Christian Croisier informe également que la Moutonnerie avance dans sa rénovation. Le fond va être bétonné et elle sera ensuite remise à l'Union des Sociétés Locales (USL).

8) Divers et Propositions individuelles

Monsieur Antoine Gavin cite le rapport de la Commission de Gestion dans lequel elle s'interroge sur le montant de CHF 30'000.- alloué à la réfection de la peinture des murs intérieurs de l'église alors qu'elle souhaiterait plutôt que cette somme soit investie pour des rénovations peut-être plus urgentes comme la cuisine du foyer communal. Est-ce que la Municipalité va réagir à cette remarque ?

Monsieur Christian Croisier, Syndic confirme qu'il n'y a pas les ressources nécessaires au budget pour refaire la cuisine du foyer communal qui nécessiterait de présenter un préavis à part entière. Chaque dicastère a dû faire des efforts et choisir les travaux d'entretien à entreprendre en 2026.

Monsieur Jean-Pierre Ruchat demande s'il n'était pas possible de provisionner un montant pour la réfection de cette cuisine. Il ne voit pas ce qu'il y a d'urgent à repeindre les murs de l'église en ce moment. La Municipalité prend note de l'intervention de M. Ruchat.

9) Contre-Appel

Le contre-appel ne fait plus constater d'absence non excusée.

En conclusion, le Président souhaite à toutes et tous un bon retour dans leurs foyers, d'excellentes fêtes de fin d'année et présente, d'ores et déjà, ses meilleurs vœux de bonne santé, de grande prospérité et de bonheur pour l'année à venir.

Le Syndic remercie encore l'Assemblée pour sa participation, lui souhaite de belles fêtes et l'invite à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

L'Assemblée est levée à 21h00.